

L'EXPRESSO



LE DROIT À L'IMAGE

Dès le mois d'avril dernier, au moment où nous apprenions que la session d'hiver 2020 se terminerait à distance, une question s'est posée au sein du corps professoral : quels sont mes droits à l'image dans l'enseignement à distance ?

La FNEEQ, lors du Regroupement cégep du 3 septembre, nous a présenté les grandes lignes d'une analyse juridique sur cette question.

- Articles 3, 35 et 36 du Code civil du Québec « De certains droits de la personnalité » : le droit à l'image est une composante du droit à la vie privée.
- Articles 4, 5 et 46 de la Charte des droits et libertés de la personne : le droit à la vie privée et à la réputation est un droit fondamental.

En regardant certains cas de jurisprudence, nous constatons que la protection de l'image et de la vie privée n'est pas absolue. Sa portée est celle d'une attente raisonnable dans une société libre et démocratique. Le ou la professeur.e qui donne un cours en présence, qu'il soit en ligne ou non, prête sa voix et son image, renonçant ainsi à une partie de sa vie privée. La FNEEQ explique « qu'il s'agit d'une question de contexte où les droits en présence sont soupesés entre l'information véhiculée et le droit des intéressés ». Par exemple, comme d'autres mesures moins attentatoires sont possibles, l'utilisation d'un enregistrement d'une prestation de cours est une mesure excessive si elle est utilisée dans le but d'évaluer la qualité de l'enseignement.

Ce n'est donc pas le fait de capter l'image qui est problématique au sens de la loi, mais ce qui en est fait après. C'est ici que nous avons plus de difficulté à obtenir des réponses...

Le 21 août dernier, le service de développement pédagogique et de la réussite nous a proposé un début de nétiquette, mais le texte officiel tarde à venir. Il est aussi légitime de nous demander s'il répondra à nos questions, nos besoins et protégera nos droits.

Ce qui nous semble clair pour le moment :

- Utiliser les plates formes mises à votre disponibilité par le Collège pour donner vos cours à distance. Elles sont administrées par notre employeur qui a le devoir de nous fournir un lieu sécuritaire pour dispenser nos cours.
- Demander à vos étudiant.e.s d'allumer leur caméra lors des cours en ligne. Lorsque nous donnons nos cours au Collège, nos étudiant.e.s sont présent.e.s physiquement et cognitivement dans nos classes. Nous devons pouvoir vérifier qu'ils le sont aussi devant leur ordinateur, en plus d'être en mesure de les identifier. Contrairement à ce qui a été dit à la dernière CÉ, la FNEEQ de son côté a précisé jeudi dernier que rien n'empêchait les professeur.e.s d'obliger

les étudiant.e.s à ouvrir leur caméra. Ils sont allés plus loin en mentionnant que ce ne devrait pas être le fardeau de chacun des professeur.e.s de l'obliger, mais le devoir des collèges de l'inclure dans ces règles !

- À moins d'être à l'aise et conscients des risques, évitez de vous enregistrer. Que ce soit en synchrones pour permettre aux étudiant.e.s absent.e.s à cause d'une situation en lien avec la COVID-19 de visionner votre cours ultérieurement ou en asynchrone, nous ne pouvons pas contrôler ce qui pourrait être fait de notre image. La réalité est que le Collège pourrait avoir bien du mal à nous aider même s'il a l'obligation d'intervenir auprès des diffuseurs internet et des médias sociaux afin d'exiger le retrait de publications de vidéos si la situation se présentait. Certaines mesures peuvent être prises pour vous protéger si vous utilisez des enregistrements de votre voix ou de votre image, telles que limiter la conservation des documents sur la plate-forme dans le temps et les rendre accessible à un nombre limité de personnes. N'oubliez pas que des lectures ou toutes autres activités pédagogiques qui n'impliquent pas notre image peuvent généralement très bien convenir pour du rattrapage ou de l'enseignement en asynchrone.

Selon la FNEEQ la meilleure façon de protéger les professeur.e.s est d'encadrer les étudiant.e.s dans l'enseignement à distance et c'est au collège que revient le devoir de le faire. La solution selon eux est un engagement à signer par les étudiant.e.s avant chaque cours afin d'avoir accès à la séance d'enseignement par Internet. Dans cet engagement l'étudiant.e aurait entre autres :

- À souscrire qu'il n'enregistrera pas, ne filmera pas ou ne rediffusera pas d'une quelconque façon le cours ;
- À consentir à une politique de non-intimidation, non-harcèlement et non-rediffusion.

Continuez d'alimenter nos réflexions !

Le comité exécutif

DATES IMPORTANTES À VENIR

Assemblées générales (AG), les mardi (entre midi et 14h15) :

- ◊ 15 septembre
- ◊ 29 septembre
- ◊ 20 octobre
- ◊ 10 novembre
- ◊ 1er décembre

Veuillez noter que la NÉGO pourrait, bien malgré nous, forcer l'ajout de nouvelles dates en cours de route.

NOUVELLES DU REGROUPEMENT CÉGEP

Le jeudi 3 septembre et le vendredi 4 septembre a eu lieu, en visioconférence, le 2e regroupement cégep de la session. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour, mais nous avions deux priorités soit la rentrée d'automne et la poursuite de la négociation.

Les annexes S119 et S120 : verrons-nous la couleur de l'argent?

On nous a confirmé que le gouvernement a bien créé deux annexes au Régime budgétaire et financier des cégeps (FABRES) par lesquelles il a injecté des ressources supplémentaires dans le réseau collégial pour pallier les effets de la crise sanitaire. Les ressources sont divisées en trois volets, Volet 1 : Soutien aux établissements pour adapter la formation afin d'assurer la réussite des étudiants, développer de nouveaux parcours de formation et répondre aux besoins de main-d'œuvre, Volet 2 : Soutien technique et Technopédagogique et le Volet 3 : Soutien à l'organisation et à l'offre des services institutionnels en santé mentale. Nous comprenons que c'est par le Volet 1 que nous devrions obtenir des ressources.

Selon un document préparé par la FNEEQ, le collège Montmorency pourrait recevoir 527 610, 00\$ dans le volet 1 de la S119 (annexe récurrente) et 583 475,00 \$ dans le volet 1 de la S120 (cette année seulement) pour un total estimé de plus de 1,1 million de dollars. Enfin, la coordination du regroupement cégep a proposé des mesures, telle que diminuer la taille des groupes, qui viseraient à alléger notre tâche enseignante si jamais le Collège décidait de nous donner accès à ces ressources.

Un long débat a suivi ces présentations. Nous avons questionné la coordination du regroupement cégep à savoir pourquoi on ne négociait pas une entente nationale afin de s'assurer d'une utilisation uniforme pour tout le réseau ? Pourquoi on n'exigeait pas des ressources supplémentaires afin d'alléger la tâche de façon significative ? On nous a répondu que la FNEEQ ne cesse de demander des rencontres sur le sujet, mais n'a pas été en mesure d'obtenir un lieu de discussion. Pour un certain nombre de délégations, ces ressources arrivent bien trop tard, du moins pour la session d'automne. Surtout que certaines administrations ont annoncé avoir l'intention d'injecter ces ressources ailleurs que dans l'enseignement, afin par exemple d'éponger les dettes encourues par la crise de la Covid-19 ou bien d'engager des conseillers pédagogiques. À Montmorency, le comité exécutif ne cesse d'interroger l'administration sur ces ressources, que ce soit en Commission des études ou en CRT. Nous avons également demandé une rencontre avec le Directeur général, la Directrice des ressources humaines et la Directrice des études notamment sur ce sujet, rencontre qui aura lieu la semaine prochaine. À ce jour, le Collège affirme ne pas connaître les montants qui lui seront versés. C'est à suivre.

NÉGOCIATION 2020 : COMPLICATION

Pour ce qui est de la négociation, on nous a rapporté que, lors d'une rencontre avec le Conseil du trésor, le CPNC aurait dit ne pas souhaiter dégager des ressources supplémentaires à la Table centrale afin de financer notre demande de payer les chargé.e.s de cours en CI, contrairement à ce qui semblait avoir été dit lors de discussions à la Table sectorielle. Ce revirement de position est très surprenant. Ces ressources supplémentaires sont nécessaires afin de poursuivre la négociation de bonne foi. On nous a affirmé que des rencontres sont fixées avec le CPNC afin de clarifier la situation. On nous a aussi présenté une mise à jour de notre plan d'action qui sera communiqué lors de l'assemblée générale du 15 septembre.

Venez chercher le vôtre!

Pour appuyer la négociation,
je porte mon foulard

fneeq

CSN

PROFS

PROFS

CSN

PIEA

SDPR

SOCS

PIEA